

AR PREFECTURE

006-210600110-20180919-03-DE
Reçu le 28/09/2018



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03 – PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES - CREANCES
ADMISSION EN NON VALEUR : DECISION

Séance Publique Ordinaire du 19 SEPTEMBRE 2018
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY,
M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu BAS-PANIZZI,
M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA,
Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Guy PUJALTE, M.
Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M.
André RIOLI, M. Philippe RASTOLDO, Mme Sophie REID, M. Bernard MAILLE,
Mme Carolle LEBRUN, M. Stéfan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. Christian HUGUET à Mme Carolle LEBRUN, M. Michel
CECCONI à Monsieur le Maire, Mme Evelyne BOICHOT à Mme Joëlle HENON-
DECOUARD, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Claude CALIMAR, M. Jean-Elie
PUCCI à M. André RIOLI, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI.

QUORUM : 14
PRESENTS : 21
VOTANTS : 27

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 13 septembre 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20180919-03-DE
Reçu le 28/09/2018



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2018

III - PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES - CREANCES ADMISSION
EN NON VALEUR : DECISION

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« VU le code des Collectivités Territoriales,

VU l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame le Trésorier de Villefranche sur-mer, joints à la présente délibération, pour lesquels la commune a renoncé expressément à la production des créances, il vous est demandé leur admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant de 11 745,47 € et 3 116,09 €. »

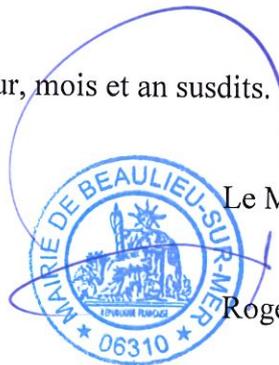
LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- ADMET en non valeur les titres de recettes dont les listes de la Trésorerie sont jointes à la présente délibération.
- PRECISE que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2018 compte 6541.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

 Le Maire,
Roger ROUX